

NOTE BUDGET RECHERCHE 2014

Proposition de répartition du budget recherche prévisionnel 2014

La lettre de cadrage budgétaire pour l'exercice 2014, adoptée lors du conseil d'administration du 11 octobre 2013, a fixé l'enveloppe pour la recherche à 4 411 357€ TTC.

Pour mémoire, l'université consolide son soutien à la recherche par d'autres actions (prévisions 2014) :

- Allocation de thèses : 5,17 M€
- Campagne d'invitations : 40 mois recherche et 40 mois formation
- Campagne ATER : 1,5 M€
- Dépenses du SCD : 1,8 M€ consacré à la recherche (80% du budget SCD)
- Dépenses d'infrastructure consacrées à la recherche : 3,4 M€
- Calcul scientifique : budget TICE 557,8 k€, et budget Logiciels 255 k€ (recherche et formation)

Pour information : ressources propres des laboratoires en 2012 : 11 M€

Le tableau suivant propose une nouvelle répartition des crédits recherche 2014 (budget prévisionnel) par grande masse.

Actions	2012	2013 Budget réalisé	Prévisionnel 2014 Propositions	Répartition (%)
Soutien aux Laboratoires	2 900 000	2 813 000	2 813 000	63,77%
Plates-formes Technologiques	973 000	975 000	975 000	22,10%
Bonus Qualité Recherche	593 000	612 529	498 357	11,30%
Ecoles Doctorales	125 000	125 000	125 000	2,83%
Total Budget Recherche	4 672 000	4 525 529	4 411 357	100%

La répartition des crédits se décompose de la façon suivante :

1. Répartition des crédits de soutien aux laboratoires

La répartition des crédits entre les laboratoires est effectuée d'après le modèle de répartition voté par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2009. Le modèle prend en compte l'actualisation des effectifs des laboratoires au 18 octobre 2013.

Le modèle de répartition des crédits aux laboratoires prend en compte les éléments suivants : effectifs, évaluation, secteur.

- Les effectifs des enseignants-chercheurs (EC) en poste à Lille 1 : les EC publiants sont affectés du coefficient 1 et les non-publiants du coefficient 0,2. Suite à la procédure mise en place depuis 2011 pour accompagner les EC non publiants (CRCT, décharges d'enseignement), le caractère publiant/non publiant d'un EC est réévalué chaque année après examen d'un rapport d'activité et sur la base des critères de l'AERES.
- La dernière évaluation des laboratoires par l'AERES (nov-déc 2008): un coefficient 1 pour une évaluation B ou C, un coefficient 1,5 pour une évaluation A, et 2 pour une évaluation A+. Si suite à l'évaluation, le laboratoire s'est restructuré, le coefficient pris en compte est celui des équipes de recherche qui se sont regroupées.
- Le secteur : un coefficient 2 pour un laboratoire expérimental, et un coefficient 1 pour un laboratoire non expérimental.

Le modèle est donc le suivant :

La répartition des crédits est effectuée d'après le poids de chaque laboratoire (P_{lab})

$$P_{lab} = N_e * P_{ev} * P_{sec}$$

- a) En considérant les effectifs en EC publiants (N_p) et non publiants (N_{np}) :

$$N_e : N_p + 0,2 * N_{np}$$

b) En prenant en compte l'évaluation des laboratoires d'après le tableau suivant :

Evaluation	C/B	A	A+
P _{ev}	1	1,5	2

c) En considérant le secteur d'activité d'après le tableau suivant :

Secteur	Expérimental	Non Expérimental
P _{sec}	2	1

2. Répartition des crédits aux plates-formes technologiques

Plus de vingt plates-formes technologiques ou programmes transversaux sont identifiés et reconnus par l'Université. La répartition des crédits par secteur scientifique est détaillée dans le tableau suivant :

Secteurs concernés	PPF, Plateformes	Montant (€TTC) Propositions 2014
SHS	Plate-forme Universitaire pour les Données de Lille	29 100
SHS	Bibliothèque numérique mutualisée en histoire des sciences	68 000
Ensemble des secteurs	Calcul Scientifique Intensif	19 400
Biologie / STIC	Service de Bio Informatique	58 300
Mathématiques	Bibliothèque de Mathématiques	104 900
Mathématiques	Fédération	9 700
Physique	Fédération	9 700
Physique, Matériaux, Environnement	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Lasers et Applications	19 400
Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication	Centrale de Technologie de l'IEMN Interactions Réalité Virtuelle-Images Fibres à cristal photonique	213 700
	IRCICA	30 000
Chimie Matériaux	Résonance Magnétique Nucléaire hauts champs Résonance Paramagnétique Electronique Spectroscopies vibrationnelles Microscopie électronique quantitative	184 500
Biologie	Spectrométrie de masse, protéomique et imagerie Microscopie photonique et électronique Résonance Magnétique Nucléaire, Biologie Structurale et Analyse des Glycoconjugués Service commun d'animalerie	136 000
Environnement	Service commun des Serres Station Marine de Wimereux Plate-forme de Métrologie Optique UMS ICARE	92 300
Total		975 000 €

La base de répartition est la même que celle des années précédentes du contrat actuel (depuis 2010). Les crédits sont affectés aux instituts qui répartissent, après discussion avec les responsables, les crédits en fonction des besoins en équipement et fonctionnement des plates-formes. En fin d'année un bilan financier est demandé aux responsables.

Répartition des crédits Bonus Qualité Recherche

Le tableau suivant présente la répartition des crédits BQR pour 2013. La répartition est comparée avec celles de 2012 et 2013.

Crédits BQR Répartition	2012 (en €TTC)	2013 (en €TTC)	2014 (en TTC) Propositions
Emergence	100 000	300 000	158 000 *
Convergence	328 000	200 000	200 000
Coopération internationale	85 000	80 000	80 000
Conférences	50 000	32 529	30 357
Mobilité Licence Master Doctorat *	30 000	RI **	30 000 **
Total budget BQR	593 000	612 529	498 357

(*) *BQR Emergence : réévaluation possible en fonction du contrat de collaboration LMCU 2014 et du préciput 2014*

(**) *Mobilité entrante et sortante Licence, Master et Doctorat :*

Budget global 2013 : 95800 € totalement financé par les RI en 2013

Budget global 2014 : 75 000 € dont 45 000€ financés par les Relations Internationales

L'objectif du BQR est d'une part de favoriser l'émergence de projets et d'équipes de recherche, et d'autre part de renforcer la place des jeunes chercheurs et chercheuses.

- **Emergence** : appel à projets ayant pour objectif, d'une part d'aider au développement de jeunes équipes et de nouveaux axes de recherche, et d'autre part d'amorcer des projets novateurs et originaux qui pourront ensuite être soumis à l'ANR, à l'Europe...
La durée des projets est d'un an. Le budget alloué (**petit équipement, fonctionnement, indemnités de stagiaires**) à chaque projet sera au maximum de 20 k€. Les propositions ne devront pas excéder 5 pages au total (police 12); elles devront comporter le résumé (une page), un bref état de l'art, les objectifs et le programme de travail ainsi qu'une identification des verrous, les équipes participantes (personnes impliquées ; % de temps). Leurs 3 publications les plus récentes du domaine devront également être précisées ainsi que le budget prévisionnel. Les projets faisant intervenir de jeunes chercheurs (- 40 ans) seront favorisés.
- **Convergence** : appel à projets ayant pour objectif d'initier des projets inter-disciplinaires, inter-laboratoires ou inter-instituts afin de favoriser la mise en commun des compétences des chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que d'équipements d'intérêt collectif. Des projets associant un laboratoire labellisé par le PIA à un autre laboratoire sont souhaités. Un budget (en équipement) maximum de 30k€ sera attribué à chaque projet retenu.
Les propositions ne devront pas excéder 5 pages au total (police 12). Elles devront présenter le résumé (une page), le projet scientifique, la complémentarité des équipes impliquées, le budget prévisionnel (**équipement uniquement**), et mettre en évidence son caractère structurant pour l'Université.
- Les enveloppes émergence et convergence sont fongibles en fonction des demandes.
- **Coopération Internationale** : deux types d'action sont proposés :
 - * Mise en place d'un partenariat international pérenne avec une grande université ou un institut sur les aspects recherche et formation : financement du projet à hauteur de 10 k€ et accompagnement possible par un recrutement de chercheur invité pour une période de 3 à 6 mois.
 - * Collaboration bilatérale favorisant la mobilité d'au moins un(e) jeune chercheur(se) et/ou la mise en place de thèses en cotutelle : financement du projet à hauteur de 5 k€ et accompagnement possible par un recrutement de chercheur invité pour une période de 1 à 2 mois. La valeur scientifique du projet, la compétence et la complémentarité des équipes, l'implication de jeunes chercheurs ainsi que les perspectives en termes de recherche et formation seront prises en compte.

Pour chacune des actions émergence, convergence et coopération internationale, les laboratoires (en lien avec les composantes si le projet implique une action de formation) transmettent les demandes classées

aux animateurs des secteurs de recherche (responsables d'instituts ou chargés de mission recherche), qui après discussion avec les laboratoires proposent un classement des demandes du secteur.

Les processus de sélection et d'évaluation (à priori et à postériori) des projets ont été définis lors du CS du 14 décembre 2012.

- *La procédure de sélection*
 - Les laboratoires transmettent les demandes classées aux animateurs des secteurs de recherche (responsables d'instituts ou chargés de mission recherche) qui, après discussion avec eux, proposent un classement justifié (10 lignes / projet classé) des différentes demandes du secteur ;
 - La totalité des demandes est transmise à la DIRVED / CS (indépendamment du classement) ;
 - Sur la base des informations transmises, et de sa propre analyse, le CS statue de manière indépendante et arrête quels seront les porteurs de projets présélectionnés et auditionnés ;
 - Auditions : 10 min. de présentation, puis 5 min. de questions par projet ;
 - Après audition des projets présélectionnés, le CS arrête la liste des projets retenus au titre des BQR Convergence et Emergence.

- *L'évaluation a posteriori*

A la fin du projet, après un an, il sera demandé aux porteurs des projets retenus un rapport écrit de 2 à 3 pages maximum. Une extraction SIFAC permettra de contrôler l'utilisation des crédits.

3. **Répartition des crédits aux Ecoles Doctorales**

Les crédits affectés aux Ecoles Doctorales sont maintenus au même niveau qu'en 2013 La répartition des crédits sera principalement basée sur le nombre de doctorants inscrits à Lille 1 en 2013-2014 dans chaque école doctorale. L'INRIA et l'IRSN attribuent généralement une Taxe d'Apprentissage (TA) aux ED SPI et SMRE.

Pour rappel, répartition votée par le CS et le CA en 2013 :

ED	Doctorants inscrits en 2012-2013	Répartition en fonction du nombre d'étudiants	Budget prévisionnel 2013
SPI	398	46 700 €	46000 € + TA INRIA 7000 €
SMRE	417	48 900 €	48 000 € + TA IRSN 8000 €
SESAM	183	21 500 €	24 000 €
BSL	46	5 400 €	5 000 €
SHS	21	2 500 €	2 000 €
Total	1065	125 000 €	125000 € + 15000 € TA

Une nouvelle répartition sera proposée pour 2014 après discussion avec les directeurs des écoles doctorales sur la base du bilan financier 2013 et du nombre de doctorants inscrits pour l'année universitaire 2013/2014.